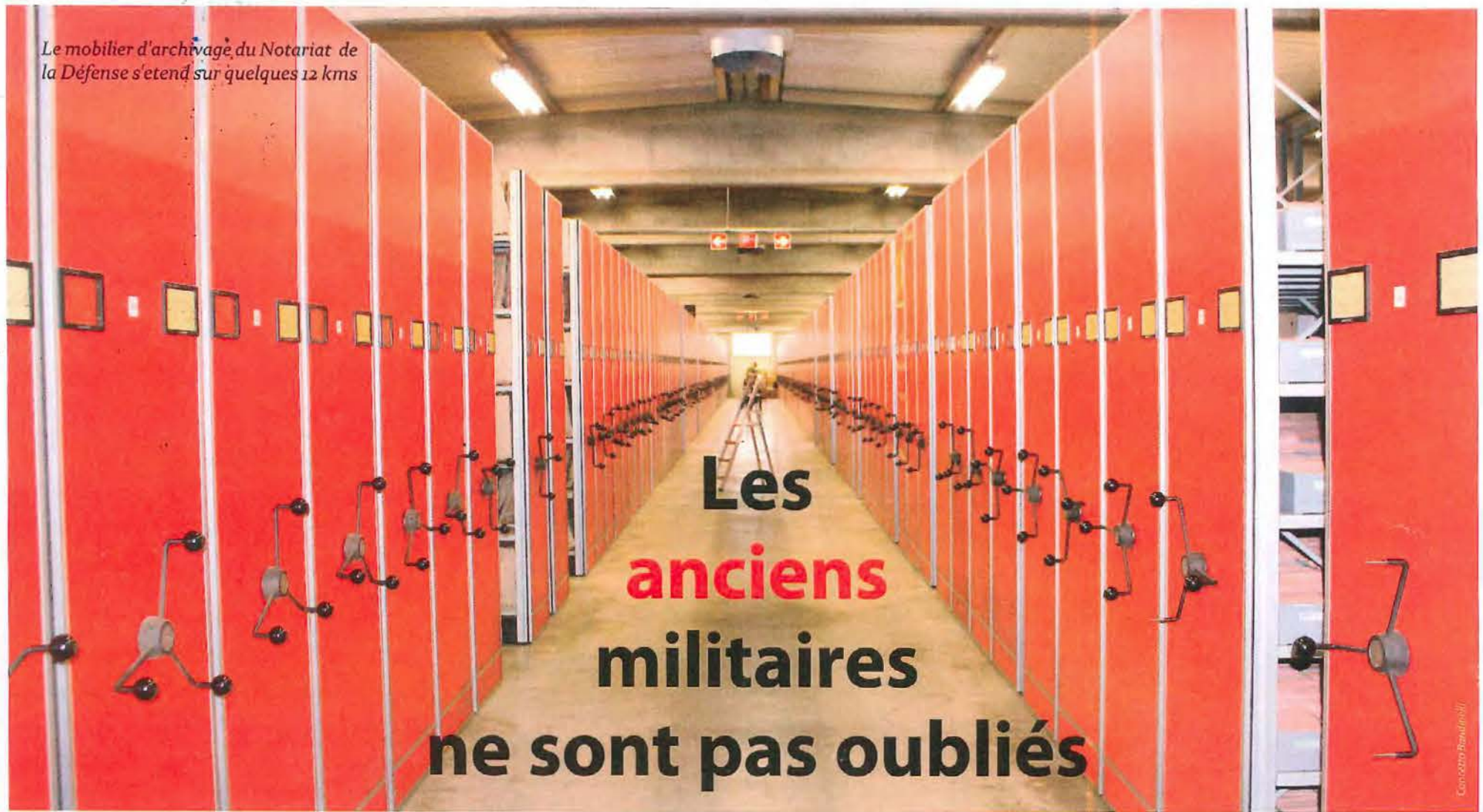


Le mobilier d'archivage du Notariat de la Défense s'étend sur quelques 12 kms



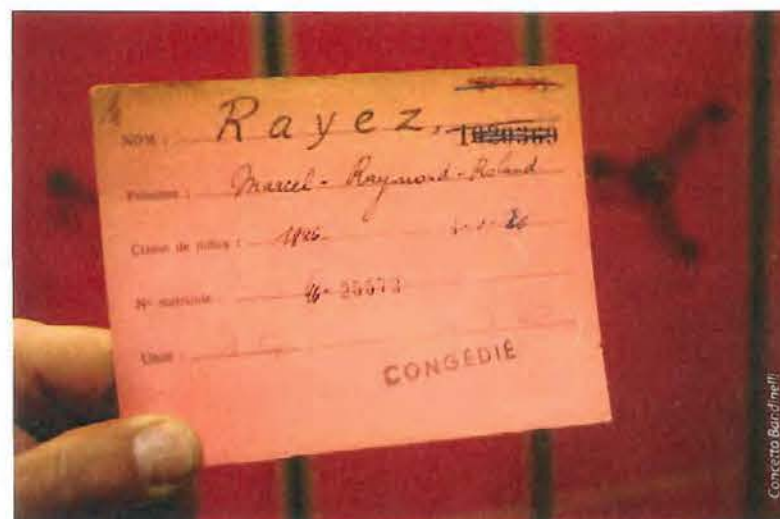
## Les anciens militaires ne sont pas oubliés



Le service public demeure une des seules garanties de conservation des documents précieux, anciens et d'intérêt historique mis gratuitement à la disposition du public. La sous-section Notariat de la Défense, chargée de gérer le stock des dossiers militaires et civils, est l'un de ces services régulièrement sollicités. Et plus qu'on ne le croit.

**Evere** – Si d'aventure il vous vient l'idée d'en savoir plus sur les états de service de votre grand-père ou d'une autre personne de votre entourage, sachez qu'il existe à la Défense un service dont la mission principale est de gérer et de faciliter l'exploitation des dossiers personnels et matriculaires des hommes et des femmes ayant travaillé au ministère de la Guerre, au ministère de la Défense nationale et à la Défense, en fonction des époques.

"Les personnes qui font appel à nous, sont principalement des étudiants en histoire issus d'universités diverses, des professeurs, des écrivains et des personnes qui font des recherches à caractère familial ou administratif, ajoute l'adjudant Van Tilborg, responsable des recherches et du classement. Nous recevons 3000 courriels par an. La personne intéressée introduit une demande, nous préparons le dossier et elle vient le consulter ou nous lui envoyons le document par voie informatique." Si la copie est possible, les visiteurs utilisent de plus en plus leur appareil digital et photographient les documents. Le bloc 6C des archives comptabilise 35 visites par semaine.



### Des chiffres à donner le tournis

"Nous avons ici les dossiers des militaires ayant participé, par exemple, aux conflits de 14-18 ou 40-45, explique l'adjudant Xavier Van Tilborg. En fait, nous conservons les archives des personnes nées après 1888. Celles antérieures à cette année, se trouvent au musée royal de l'Armée. Ce total de six millions de fiches dites Alpha reprennent les données de base de tous les militaires entre 1830 et 1988 (l'informatique a pris le relais au-delà). 2,4 millions de fiches matriculaires de miliciens ; deux millions de dossiers matriculaires d'avant 1946 ; environ 150 000 fiches de prisonniers de guerre, figurent dans cette liste qui n'est pas exhaustive ! Ces documents, rassemblés dans des armoires mobiles de plus de 70 mètres chacune, totalisent 12 kilomètres en longueurs cumulées. Les conditions thermiques (température et humidité) doivent rester stables.

### Retrouver tout le monde... ou presque

"Nous pouvons retrouver tout le monde dans nos fiches, sauf à de rares exceptions. Un ancien de la guerre de Corée nous a demandé de rechercher un camarade que tous appelaient "Le Grand". Mais personne n'a jamais su son nom ! Sans autre indication, on ne peut donc pas aboutir à un résultat."

Concetto Bandinelli

Toute demande de recherche peut être adressée à [dghr.hrgan@mil.be](mailto:dghr.hrgan@mil.be). Ce service est totalement gratuit.

## Si vous cherchez un Poilu, un prisonnier, une tombe ou un déporté belge...

**Certaines de nos institutions peuvent aider les personnes désireuses de découvrir un de leurs aïeux lors de la Première Guerre mondiale. Qu'il ait été militaire, civil, prisonnier, déporté ou collaborateur, la plupart des réponses que vous cherchez sur votre ancêtre se trouvent auprès de l'une de ces structures.**

**Avertissement :** L'engouement suscité par le centenaire de la Première Guerre mondiale a généré une surcharge de travail pour des services aux effectifs parfois très réduits. La réponse à votre requête pourrait avoir un retard de plus de six mois. Afin de faciliter le travail des petites mains qui fouillent dans les méandres de notre histoire nationale, votre demande doit être la plus précise possible (nom, prénom, lieu et date de naissance, numéro de matricule, identité des parents, unité, etc.).

### Institut national des Invalides de Guerre (I.N.I.G.)

Informations concernant les cimetières militaires, les pelouses d'honneurs militaires, les tombes individuelles des militaires tombés pendant les Première et Seconde Guerres mondiales.

Le service n'est pas ouvert au public. Vos questions sont à adresser par écrit ou par e-mail :

I.V. – I.N.I.G.

Service des Sépultures de Guerre

Boulevard du Régent 45-46

1000 Bruxelles

[sepultures.militaires@warveterans.be](mailto:sepultures.militaires@warveterans.be)

### Archives générales du Royaume (AGR)

Les AGR gèrent les fonds d'archives :

- de la Commission d'enquête sur la violation des règles du droit des gens ;
- de la Commission centrale des déportés, réquisitionnés et prisonniers civils ;
- de la Commission des Annales des Services patriotiques, comprenant des dossiers sur les mouvements chargés d'espionnage, de presse clandestine ou de contrebande de personnes ;
- du Raad van Vlaanderen, le parlement flamand officiel créé en 1917 ;
- du Comité national de Secours et d'Alimentation, le principal organe de secours socio-économique de la Belgique occupée ;
- une série de rapports de guerre et de documents collectionnés par des particuliers ;
- du Central Register of War Refugees contenant des données sur les réfugiés belges en Grande-Bretagne ;
- du Service des Régions dévastées ;
- des fichiers alphabétiques sur les soldats belges blessés et les prisonniers de guerre provenant de la Croix-Rouge de Belgique ;
- de l'Office central belge pour les prisonniers de guerre, les internés, contenant des listings (par commune) de civils fusillés par les Allemands.

Archives générales du Royaume

Rue de Ruysbroeck 2-10

1000 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 513 76 80

### La Sous-section Notariat, Matricule et Archives de la Défense

Cette petite unité conserve :

- les dossiers des militaires ayant participé, entre autres, au conflit 14-18 (officiers nés après 1892 ; sous-officiers et soldats nés après 1888) ;
- six millions de fiches reprenant les données de base de tous les militaires entre 1830 et 1988 ;
- 2,4 millions de fiches matriculaires de miliciens ;
- deux millions de dossiers matriculaires d'avant 1946 ;
- environ 150.000 fiches de prisonniers de guerre.

Le dossier matriculaire résume toute la carrière du militaire, de son incorporation à sa pension, en passant par ses mutations, ses faits d'armes, ses maladies ou ses éventuelles punitions.

Les documents peuvent être consultés gratuitement après confirmation de leur mise à disposition, du lundi au vendredi, de 8 à 15 heures.

Sous-section Notariat, Matricule et Archives

Quartier reine Elisabeth – Bloc 6C

Rue d'Evere, 1

1140 Bruxelles

Demande à adresser de préférence par courriel : [persarch@mil.be](mailto:persarch@mil.be)

